

Objectif formation



Les territoriaux au congrès de l'UNSA pages 4 et 5

Dossier :
Objectif formation pages 7 à 10

Réforme territoriale :
l'avenir de l'Opac du Rhône page 15

TERRITORIALE

ET FIÈRE

DE L'ÊTRE

LA MNT, AU CŒUR DE LA PROTECTION SOCIALE DES 1,8 MILLION D'AGENTS TERRITORIAUX

Chaque jour, ils font vivre les services publics locaux, pour le bénéfice de 65 millions de Français. C'est pourquoi la Mutuelle Nationale Territoriale est fière de les protéger avec des couvertures de qualité en santé et prévoyance, depuis maintenant plus de 50 ans. Et pour longtemps encore !

www.mnt.fr

 facebook.com/mutuelleMNT



MNT

Les territoriaux solidaires

09 72 72 02 02

Prix d'un appel local

Vivre pour ses idées



Les françaises et les français ont confiance dans les institutions régaliennes comme l'armée, la police, l'école... et les maires de leurs communes.

En revanche, ils ne sont que 35% à faire confiance aux syndicats. Et ce ne sont pas les manifestations du 1er mai plus maussades encore que d'habitude qui vont donner aux salariés de ce pays une image positive, forte et représentative des organisations syndicales.

La défiance à l'égard du syndicalisme n'est pas nouvelle, même si elle reste notablement inférieure au rejet des partis politiques.... avec seulement 9% d'opinion favorable.

Et pendant que chacun y va de sa posture, y va de sa déclaration, y va de sa campagne électorale, comme déconnecté du monde réel...

Des milliers de migrants meurent au large de nos côtes, dans une France qui s'est verrouillée, qui s'est bureaucratisée, qui traite des dossiers de demandes d'asile et non pas le sort des réfugiés qui fuient la guerre, la révolution, les conséquences de leurs engagements politiques ou citoyens.

La crispation sur l'islam s'accroît, le sentiment que la laïcité est en danger en France s'installe, les idées du Front National se banalisent.

Nos militantes et militants UNSA Territoriaux subissent injures, menaces et humiliations en défendant les valeurs républicaines, au nom de l'UNSA. Ils font mentir les thèses du Front National qui voudraient apparaître tellement bienveillant à l'égard des syndicats et ils en payent le prix.

Nos militantes et militants UNSA, parce qu'ils sont femmes ou arabes, parce qu'ils défendent, au nom de l'UNSA, les valeurs de laïcité et de tolérance, sont menacés de mort.

« Mais qui a peur de l'UNSA ? » Pourquoi une organisation syndicale née il y a un peu plus de 20 ans déchaîne-t-elle autant de passions ? Pour sa liberté de penser ? Parce qu'elle ose dire que si l'on peut mourir pour ses idées on doit surtout vivre pour les défendre : un texte fondateur sur le droit d'asile, une grande charte de la laïcité, une lutte sans merci contre les extrêmes qui menacent notre capacité à vivre ensemble.

**Mais qui
a peur
de l'UNSA ?**

Catherine Guérin
Secrétaire générale



Les territoriaux au congrès de l'UNSA

Le Corum de Montpellier était plein à craquer ! Et les Territoriaux n'étaient certes pas la portion congrue de ce Congrès de l'UNSA, réuni du 31 mars au 2 avril 2015 !



Un petit aperçu des participants UNSA Territoriaux au congrès de l'UNSA à Montpellier : quelle ambiance !

« Le syndicalisme en positif » avait fière allure à Montpellier ! C'est dans une ambiance résolument constructive et studieuse que se sont déroulés les travaux de ce 6^{ème} congrès national. Pour autant, fidèle aux valeurs humaines de l'UNSA, ce congrès a été marqué également par la convivialité et la bonne humeur et bien souvent par l'humour qui est aussi la marque de fabrique des grands rassemblements organisés sous l'égide de l'UNSA. A cet égard, la foisonnante représentation de l'UNSA Territoriaux était là dans son élément naturel puisque travail et positivisme constituent les fondamentaux des Territoriaux !

Le travail d'abord

La fédération UNSA Territoriaux avait inscrit ses représentants dans toutes les commissions constitutives du congrès de l'UNSA : commissions des man-

ats, de la résolution générale, des statuts et de l'organisation des débats. En effet, la position de notre fédération se renforce chaque année davantage au sein de notre Union et les résultats particulièrement remarquables des syndicats UNSA Territoriaux lors des élections professionnelles générales dans la Fonction Publique le 4 décembre dernier, accroissent nécessairement notre audience nationale. C'est donc d'abord en commissions, notamment au travers des nombreux amendements déposés et défendus par la fédération et les syndicats UNSA Territoriaux, puis en séance plénière, que les Territoriaux ont fait légitimement entendre leur voix. Une voix non seulement entendue mais également saluée pour son esprit constructif et militant par le Secrétaire général de l'UNSA, Luc Bérille, nouvellement et brillamment réélu à l'occasion de ce congrès.

Le plaisir de se retrouver ensuite

Et ce qui ne gâche rien, c'est aussi le plaisir d'échanger, de débattre et de s'entraider et tout simplement de partager ensemble des moments d'amitié syndicale. Là aussi, le congrès de l'UNSA n'a pas été pris en faute du côté des Territoriaux ! Combien de questions, combien de chantiers syndicaux ont alors pu trouver leurs solutions et la voie de leur réalisation simplement parce que rien ne remplacera jamais le contact humain, surtout entre personnes qui se retrouvent soudées par les mêmes valeurs ! « Le syndicalisme en positif » de l'UNSA répond en cela aussi aux aspirations de l'UNSA Territoriaux, « Le syndicalisme qui monte, qui monte... ».

Christine Josset-Villanova
Secrétaire générale adjointe

Au congrès de l'UNSA

L'UNSA Territoriaux s'engage !

La participation de la fédération UNSA Territoriaux à la commission de la Résolution Générale du congrès de l'UNSA a été un point fort du militantisme territorial.



Laurent Branchu,
Secrétaire général adjoint
de la fédération
UNSA Territoriaux

Nous avons au titre de la fédération déposé 21 amendements dans le cadre de la commission de la Résolution Générale de l'UNSA ! Après de nombreuses heures de travail au sein de cette commission, de jour comme de nuit... 14 amendements ont été intégrés à la résolution générale. Ce fut un travail de longue haleine mais le militantisme passe aussi par la pugnacité, tant que celle-ci s'exerce dans un climat de consensus interprofessionnel. Ce qui a été le cas !

Satisfaction

Pour avoir eu l'honneur de représenter la fédération sur l'ensemble de cette commission, je suis très satisfait de l'écoute qui a été donnée à la fédération ain-

si que de la qualité des débats qui ont prévalu à l'élaboration de « l'offre syndicale UNSA ». Mais ce travail est avant tout une œuvre collective. C'est pourquoi, je tiens à remercier les syndicats locaux auteurs d'amendements et à saluer l'investissement des membres de la délégation UNSA Territoriaux qui se sont mobilisés pour défendre nos amendements dans les six ateliers correspondants qui ont préparé de jour, les travaux en séance de nuit de la commissions de la Résolution Générale.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de la résolution générale dans le supplément de l'UNSA Magazine n°168 d'avril-mai 2015.

Laurent Branchu
Secrétaire général adjoint

Catherine Guerin,
Secrétaire générale
de l'UNSA Territoriaux à la tribune
du congrès de l'UNSA
porte avec force et conviction,
la voix des Territoriaux
dans les débats en salle plénière



2015

OFFRE DE FORMATION



TROUVEZ
**UN STAGE,
UN ITINERAIRE
DE FORMATION**



CRÉEZ
**VOTRE CATALOGUE
OU VOTRE AFFICHE**



INSCRIVEZ
**VOS AGENTS
EN LIGNE**
À NOS FORMATIONS



NOUVEAU

DÉCOUVREZ
MOBISTAGE
un service en ligne
pour faciliter les déplacements
jusqu'à nos formations

Rendez-vous sur
WWW.CNFPT.FR



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITES
PROGRESSENT

Objectif formation !

L'objectif de la formation syndicale est simple : permettre à nos élus et nos militants d'avoir les moyens, en termes de connaissances, d'assumer au mieux leurs mandats et leurs actions.



Depuis les dernières élections de décembre 2014, le nombre des élus UNSA Territoriaux a considérablement augmenté. La fédération avait anticipé ces bons résultats en développant ce qui existait déjà en matière de formation syndicale et en étoffant le dispositif.

Stages et cahiers de formation

Les moyens mis en place sont de deux ordres. Il s'agit d'abord d'organiser des stages de formation *in situ* pour les syndicats qui en font la de-

mande auprès de la fédération. A ce sujet, il est important de rappeler que le formulaire de demande d'organisation de stage se trouve sur le site fédéral. Il est à renvoyer par mail à l'adresse dédiée : formation@unsa-territoriaux.org. Cette demande sera traitée par le secrétaire fédéral à la formation. Par ailleurs, il s'agit également de mettre à la disposition des syndicats des cahiers de formation dématérialisés qui sont des documents dont les références sont à jour et qui donnent des informations essentielles sur les différents comités et commissions.

Au hit parade des stages

Les Comités Techniques, les Comités Hygiène Sécurité et Conditions de travail et les Commissions Administratives Paritaires sont les principaux lieux de négociation et d'action de nos élus. Ce sont donc les stages concernant ces instances qui sont les plus demandés et organisés, surtout après une échéance électorale professionnelle. Ensuite, viennent les stages traitant des Conseils de discipline ainsi que des Comités Médicaux. Toutes ces instances sont des lieux de négociation et de discussion où nos élus



Formations labellisées

Les formations syndicales organisées par la fédération UNSA Territoriaux s'inscrivent dans l'état d'esprit propre à l'UNSA : indépendance et autonomie. Elles sont labellisées par le centre de formation de l'UNSA (CEFU). Seules les formations ainsi labellisées ouvrent du droit à la formation syndicale opposable auprès des collectivités territoriales et garantissent bien sûr ce droit pour les agents régulièrement inscrits à ces stages. D'ailleurs, une attestation officielle stage est délivrée aux stagiaires à l'issue.

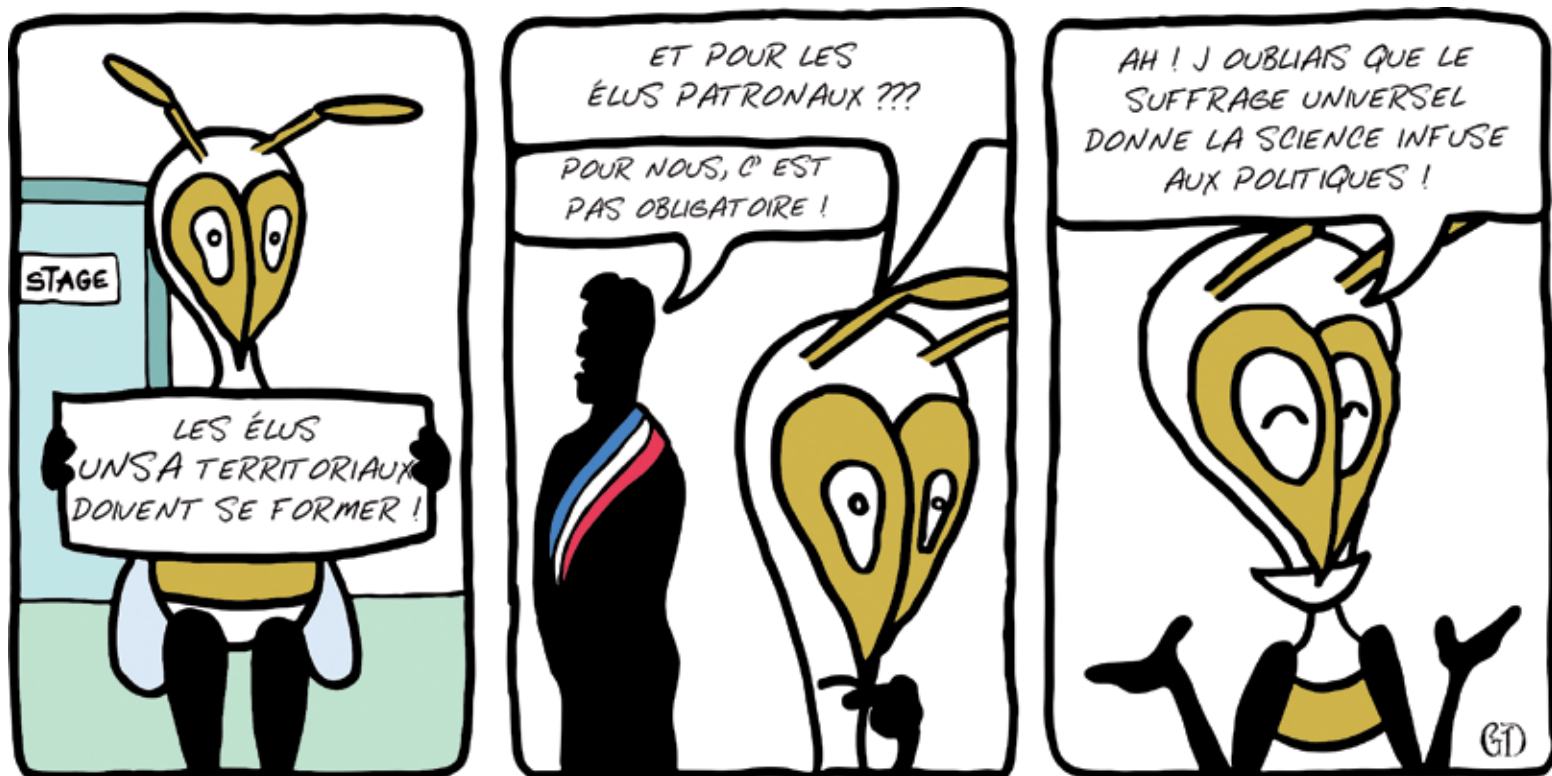
oeuvrent pour la défense des intérêts collectif et individuel des agents ; d'où la nécessité de former les élus UNSA Territoriaux afin de les armer pour qu'ils puissent s'acquitter au mieux de ces missions essentielles pour leur collègues et donc d'assumer dans de bonnes conditions leurs mandats.

Bilan et perspectives

Avec 58 stages organisés et plus de 850 personnes formées, le secteur Formation Syndicale de la fédération UNSA Territoriaux affiche un bon bilan 2014 ! Pour autant, l'effort doit être poursuivi

et amplifié. C'est la raison pour laquelle le réseau de formateurs agréés UNSA Territoriaux a été étoffé afin de mailler au mieux le territoire national et faire face aux demandes de stage locaux de plus en plus nombreuses. Fin juin 2015, 50 formations auront déjà été organisées dans toute la France et il est raisonnable de penser que d'ici à la fin de l'année la barre des 100 formations sera dépassée. En conséquence, cette année, plus de 1500 collègues devraient être accueillis lors de ces journées de stages fédérales... et l'objectif formation sera atteint !

Hervé Soares
Secrétaire fédéral
Responsable de
la Formation Syndicale



Les brèves de la Formation Syndicale



Formation dans la Cité Impériale

L'Union Départementale UNSA Territoriaux de la Corse du Sud formait ses nouveaux élus en CT, CAP et CHSCT le 28 avril 2015. Stage bondé, avec plus d'une vingtaine de stagiaires venus écouter Hervé Soares sur les fonctionnements de ces instances. Dans le rôle de l'hôte, l'UNSA / Mairie d'Ajaccio et son Secrétaire général Joseph Pieri, et dans celui des syndicats UNSA Territoriaux participants, la Ville de Porto Vecchio, le SDIS de Corse du Sud, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, l'Office Public de l'Habitat de la Corse du Sud et le SNEA UNSA du Conservatoire de la Région Corse.

Enfin, pour favoriser le dialogue social dans la capitale insulaire, une visite de courtoisie a également eu lieu à l'Hôtel de Ville où le Secrétaire Fédéral à la Formation et la Secrétaire générale adjointe de la Fédération, Christine Josset-Villanova ont été reçus par Danièle Flamencourt, Adjointe au Député-Maire d'Ajaccio, Déléguée à la Formation et aux Ressources Humaines.

Formateur... toujours prêt !

Bien qu'ayant récemment passé la main à Hervé Soares sur le secteur Formation Syndicale de la Fédération UNSA Territoriaux, Henri Toulouze reste pour autant un membre actif du réseau des formateurs fédéraux qui maille désormais le territoire national.

Ainsi, en a-t-il été pour cette formation organisée par l'Union Départementale Basco-Béarnaise UNSA territoriaux et son Secrétaire général Pierre Comets, entouré des militantes et militants de la Mairie et agglomération de Pau, de la Mairie de Jurançon, du Syndicat Mixte de Tri des Déchets de Sévignacq-Théze et du CDG64.



Les enjeux marseillais

Outre leurs évidents aspects pédagogiques, les formations organisées par la fédération et le CEFU UNSA servent également des buts organisationnels internes et de promotions externes pour les syndicats UNSA Territoriaux locaux. Ainsi, à l'occasion des stages animés en avril par Hervé Soares, Secrétaire Fédéral en charge du secteur Formation Syndicale - à la demande de

l'UR PACA Claude Kasbarian - Patrick Campagnolo, SG de l'UNSA CG 13 précise : « Ce stage, c'est aussi l'occasion pour nous de prendre des marques pour l'organisation d'un éventuel Conseil Fédéral décentralisé dans la Cité Phocéenne en novembre 2015 » ; avant d'ajouter : « Un Conseil Fédéral décentralisé à Marseille, ce serait une sorte de juste reconnaissance de l'Unsa Territoriaux et de l'UNSA CG 13 en tant que syndicat transparent et autonome... Quand on pense que depuis 2006 la majorité politique d'alors refusait de nous recevoir ! »

Formation syndicale *c'est votre droit !*

Congé de formation syndicale et formation des représentants du CHSCT sont les deux voies possibles pour suivre des formations syndicales.

Pour avoir oublié que le congé de formation syndicale est un droit pour tous les agents de la FPT, le maire de Saint-Martin de Valgagnes, au nord d'Alès, a vu son pourvoi débouté par le Conseil d'État en 2008. Il l'avait refusé deux ans plus tôt à une agente de service de l'école maternelle, arguant de la nécessité de service durant le temps scolaire.

Congé de formation syndicale

Bien que le congé de formation syndicale, d'au maximum 12 jours par an, ne s'accorde que si les nécessités de service le permettent et dans la limite de 5% de l'effectif réel pour les collectivités et établissements de cent agents et plus, il s'effectue sur le temps de service. Il doit être signalé un mois à l'avance à son employeur. Il est réputé accordé en l'absence de réponse dans les quinze jours précédant la formation. Et en cas de rejet, qui doit être motivé, la Commission administrative paritaire doit en être informée lors de sa prochaine réunion. Enfin, la formation sera dispensée par un organisme agréé, inclus dans une liste publiée par le ministère en charge des collectivités territoriales, et assortie d'une attestation d'assiduité.

Formation CHSCT

La seconde possibilité d'effec-

tuer une formation syndicale est offerte aux représentants du personnel aux CHSCT, pour lesquels une formation est obligatoire : cinq jours minimum dans les six mois suivant le début du mandat, auprès d'organismes de formation agréés, tels le CNFPT, l'Apave, le Centre de formation de l'Unsa (CEFU) ou l'Orseu. De fait, si le syndicat souhaite suivre une formation complémentaire avec un contenu syndical, il peut explorer plusieurs pistes, selon ce qui a été négocié dans le règlement intérieur du CHSCT. Si celui-ci impose l'organisme de formation, ces représentants utiliseront leur congé de formation syndicale pour suivre un stage auprès de l'Unsa territoriaux. S'il laisse libre choix de l'organisme de formation, il est possible d'adresser directement la demande de formation au CEFU ou à l'Orseu.

Formation RPS

Quant aux risques psychosociaux (RPS), le protocole d'accord relatif à leur prévention dans la fonction publique n'a pas connu d'application juridique. C'est donc le règlement intérieur du CHSCT qui précise si des jours de formation y seront consacrés et l'obligation ou non de passer par un organisme de formation choisi par l'administration. Selon les termes négociés, une telle formation se fera sur le congé de formation syndicale ou dans le cadre du CHSCT. Enfin, rien n'a été prévu dans les textes pour les élus au Comité technique et à la CAP, ce qui les obligera à faire appel à ce congé en cas de besoin.

Pascale Peignen

Secrétaire générale adjointe de l'Unsa-Siaap

Les textes juridiques :

- Congé de formation syndicale : article 57 (7°) de la loi 84-53 et décret 85-552
- CHSCT : article 8 du décret 85-603
- Comité technique : décret 85-565
- CAP : décret 85-1003

3 questions à ... Jean-Pierre Yonnet

Président de l'ORSEU, mais aussi ex Secrétaire national de l'UNSA, Jean Pierre Yonnet n'a pas oublié son esprit de syndicaliste militant !



Tu es intervenu en tribune lors du dernier Conseil Fédéral d'UNSA Territoriaux. Mais qu'est ce que l'ORSEU au juste ?

L'ORSEU est un cabinet de conseil et de formation aux Comités d'Entreprise et aux CHSCT (voir www.orseu.com). Sa particularité est d'avoir été fondé par des militants de l'UNSA. J'ai moi-même été secrétaire national de 1998 à 2002. L'ORSEU parle la même langue que les syndicalistes de l'UNSA. De plus, l'ORSEU appartient à ses salariés et n'a donc pas à rémunérer des actionnaires. Depuis plus de 15 ans, nous avons accompagné les élus UNSA des CE et CHSCT du secteur privé. Sans formation, un élu est désarmé face à un DRH et ses avocats. Sans expertise, com-

ment donner un avis sur une fusion, comment négocier un plan de sauvegarde de l'emploi ? Et mieux vaut que l'expert partage la philosophie de l'UNSA plutôt que celle de la CGT...

En matière de formation, qu'est ce que l'ORSEU peut concrètement apporter aux syndicats UNSA Territoriaux ?

Jusqu'en 2010, la Fonction Publique ne disposait que de Comités d'hygiène et de sécurité aux moyens et prérogatives limités. Aujourd'hui, les règles se sont largement alignées sur celles du secteur privé, mais les CHSCT sont loin d'avoir pris leur plein essor et les élus du personnel sont loin d'exercer toutes leurs prérogatives. Or, un bon fonctionnement des CHSCT passe par une bonne formation des élus. Les élus sont souvent formés par l'employeur. Même si cette formation est techniquement bonne (c'est le cas au CNFPT), il y a peu de chances que celui-ci donne les trucs et astuces pour permettre aux élus de s'imposer face au président du CHSCT ! Il est donc important qu'un organisme de formation agréé (c'est le cas de l'ORSEU), travaillant « côté agents », puisse assurer tout ou partie de la formation. Pratiquement, le CNFPT peut aussi assurer la partie technique et juridique en 3 jours, les 2 jours complémen-

taires étant assurés par l'ORSEU sous forme de mises en situation. L'ORSEU travaille en outre en coopération avec le CEFU, centre de formation de l'UNSA.

Et en matière d'audit et d'expertise ?

Le décret de 2012 ouvre un droit à expertise en cas de risque grave ou de réorganisation importante. La procédure de déclenchement de l'expertise est complexe et le choix de l'expert n'appartient pas entièrement au CHSCT. Cependant, on constate que les CHSCT sont très insuffisamment consultés et que les expertises sont aujourd'hui l'exception. Des fusions de collectivité, des déménagements de sièges sont réalisés sans même consulter le CHSCT, a fortiori sans expertise. Il importe donc, que, dans la perspective des fusions de collectivités à venir, de la création de nouvelles intercommunalités, les agents, via leurs CHSCT soient parfaitement informés des conséquences de ces bouleversements en matière de conditions de travail, de charge de travail, etc. L'ORSEU pourra bien entendu répondre aux appels d'offres d'expertises qui seront lancés, mais, en amont, il peut aider les syndicats UNSA Territoriaux à analyser les projets, formuler des avis et rédiger des résolutions.

Activités nationales

Au Conseil Fédéral



Après les travaux du Bureau Fédéral, le Conseil Fédéral s'est réuni à Bagnolet les 25 et 26 mars 2015. Catherine Guerin, Secrétaire générale de l'UNSA Territoriaux, a évidemment débuté cette séance en traçant le tableau de l'actualité syndicale dans la Fonction Publique Territoriale. Puis, comme toujours, il y avait, inscrits à l'ordre du jour, de nombreux dossiers. Ainsi, la présentation de l'exercice budgétaire 2014 a été suivi de la

présentation du nouveau Trésorier fédéral, Didier Cousin, qui passe donc du poste de suppléant à celui de trésorier en titre et ce, en remplacement de Gilles Richard qui faisait valoir son droit à la retraite. Gilles Richard s'est montré très ému par les mots de confiance et la mise en avant de sa rigueur dans la tenue des comptes de la fédération allié à une probité sans faille, exprimés, au nom du Bureau Fédéral, par la Secrétaire générale. Gilles Richard a été le premier Trésorier de la Fédération UNSA Territoriaux, lui qui a fait partie de ses fondateurs historiques. C'est dire si la bonne santé financière actuelle de la fédération lui doit

beaucoup ! De fait, on ne saurait badiner avec l'honnêteté quand il s'agit de gérer les cotisations des syndicats affiliés à l'UNSA Territoriaux. Jean-Pierre Yonnet, Président de l'ORSEU, organisme de formation, d'expertise et d'audit, émanation de l'UNSA, était en outre l'invité de ce Conseil Fédéral. Après la présentation de l'ORSEU, cet ancien Secrétaire National de l'UNSA a procédé à une analyse très complète des enjeux de la formation syndicale, particulièrement en cette période post-électorale qui a vu la progression remarquable du nombre d'élus UNSA Territoriaux dans les instances locales.

Enfin, des ateliers de réflexions thématiques ont permis aux participants de travailler ensemble sur les sujets de fond.

L'UNSA détrône FO à Toulouse !

« Notre victoire historique bouscule les événements et les institutions de nos collectivités adhérentes au Comité d'Entreprise ; preuve que tout est possible et que notre syndicalisme monte, monte, monte... ! » : par ces mots, Jean-Luc Leto, Secré-

taire fédéral et SGA du syndicat toulousain UECT-Unsa exulte. Et il y a de quoi : les élections du 5 mai 2015, ont mis fin au règne sans partage de Force ouvrière depuis la création de ce CE. FO qui détenait jusqu'ici 8 sièges et la présidence du COSAT, a

perdu celle-ci au profit de la liste « Unir et Entreprendre : un Cosat pour Tous », présentée par le syndicat UECT-Unsa et menée par Patrick Mouinet qui a obtenu 7 sièges d'administrateurs sur les 25 que compte le conseil d'administration.

Billet d'humeur de la Secrétaire générale Tolérance zéro !

Plusieurs secrétaires de sections du Syndicat National des Enseignants Artistes (SNEA-UNSA) font légitimement remonter leurs plaintes : des syndicats UNSA Territoriaux enregistrent l'adhésion d'enseignants artistiques, au détriment donc du SNEA-UNSA, pourtant régulièrement

affilié à la fédération UNSA Territoriaux.

Aussi, un appel au respect des champs de syndicalisation entre les différentes composantes fédérales s'impose !

C'est pourquoi, il est ici rappelé que la Fédération UNSA Territoriaux a signé une convention

avec le SNEA-UNSA stipulant que les enseignants artistes sont adhérents au SNEA-UNSA et non pas au syndicat UNSA Territoriaux de la collectivité où ils travaillent ; à moins, bien sûr, qu'ils ne veuillent payer une double cotisation...

Travailler les uns avec les autres dans l'UNSA Territoriaux, oui ; mais travailler les uns contre les autres au sein de la même fédération, non !

Installation de Conseil Commun de la Fonction Publique

Nouvelle mandature

Le Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) de la nouvelle mandature a été installé et ouvert par Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique le 14 avril 2015. L'UNSA Territoriaux y était !
Compte rendu.

loi déontologie lors d'un CCFP le 18 mai, avant sa présentation au parlement à l'automne.

Pour sa part, l'UNSA a axé son intervention liminaire sur la nécessité d'un dialogue social de qualité ; à commencer par le respect des calendriers et a insisté sur la nécessité de lever le blocage du point d'indice (c.f. déclaration du Secrétaire Général de UNSA FP, en ligne sur le site de l'UNSA Fonction Publique).

Débat sur l'apprentissage

Pour rappel, le Président de la République souhaite augmenter le nombre d'apprentis en France et a annoncé, lors de la conférence sociale de juillet 2014, que la Fonction publique serait concernée. Objectif : 500 000 apprentis en 2017. La fonction publique territoriale en accueille déjà 11 000. Un rapport sur l'apprentissage a été présenté. Il propose des pistes de méthodologie pour développer l'apprentissage dans la Fonction publique. Si ce type de formation se fait hors plafond d'emploi, qu'elle n'induit pas un recrutement direct après la délivrance du diplôme, que les formateurs soient bien volontaires et reconnus financièrement, l'UNSA est favorable à ce dispositif. A contrario, l'UNSA rappelle son opposition à un concours 4^{ème} voie d'accès.

Projet de loi outre-mer

Des nouveaux droits pour certains personnels de Wallis-et-Futuna et de Polynésie, ont reçu un avis favorable à l'unanimité. Par ailleurs, l'UNSA a soutenu

un amendement autour de l'interruption du versement de la prime de vie chère dans les DOM dès lors que le fonctionnaire est en formation plus de 52 jours, avec pour conséquence une forte baisse des candidats à des formations internes.

Don de congés entre agents

Représentant 14 voix pour, l'UNSA, avec la CFDT, FSU, FA-FPT, CFTC et la CGC, a soutenu le projet de décret visant à la mise en œuvre de la loi du 9 mai 2014 portant sur les jours de repos donnés par un agent à un parent d'un enfant gravement malade. La CGT, FO et Solidaires se sont abstenus, totalisant 16 voix.

Dialogue social au CCFP

Il s'agissait de la répartition des 42 ETP de décharge. L'UNSA obtient 4,5 décharges. L'UNSA considère comme positif d'avoir pu conserver les moyens provisoires du CCFP précédent mais critique les critères de répartition retenus qui conduisent à des aberrations comme de donner des moyens dans un versant de la FP à une organisation non représentative dans ce versant !

Laurent Branchu
Secrétaire général adjoint
Titulaire au CCFP

Pour tout problème de réception de l'UNSA Mag. ou pour signaler un changement d'adresse, veuillez contacter cette messagerie :
territoriaux.magazine@unsa.org

« L'une des missions du Conseil Commun de la Fonction Publique est d'unifier la Fonction publique. Cette instance de la démocratie sociale participe à la modernisation de l'action publique sans remettre en jeu les compétences de chaque Conseil supérieur », dixit Marylise Lebranchu. Concrètement, la ministre souhaite que la négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) aboutisse car c'est une réforme qui doit sécuriser la Fonction Publique pour longtemps. Elle annonce, une nouvelle présentation du projet de

Blocage inédit au CSFPT !

Du jamais vu : le 15 avril 2015, lors de la séance plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, les projets de décrets des Cadres de Santé ont été bloqués à l'initiative de... l'UNSA Territoriaux. Explications.

La Direction Générale des Collectivités Locales renvoyée « dans les cordes » sur les quatre avant-projets de décrets relatifs aux Cadres de santé territoriaux ! Avec ses deux sièges au CSFPT, l'UNSA Territoriaux a réussi l'exploit de faire l'union : l'ensemble des organisations syndicales représentées au CSFPT s'est associé au vœu porté par notre organisation en Formation Spécialisée n°3 puis l'a traduit par un vote unanime négatif en séance plénière ; ce qui a conduit au blocage des quatre décrets, en application des nouvelles dispositions du décret relatif à cette instance. La semaine précédente, en Formation Spécialisée n° 3, l'UNSA Territoriaux annonçait son positionnement, il n'était pas question de porter des amendements sur des projets inacceptables en l'état.

Revirement inacceptable

L'argumentaire de l'UNSA Territoriaux était cohérent : com-

ment la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique pouvait-elle, dans les négociations « Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations » et « Avenir de la Fonction Publique », nous parler de « corps » et « cadres communs » dans les trois versants de la Fonction Publique, en pensant notamment aux médico-sociaux pour, ensuite, présenter le contraire au CSFPT ? Les cadres de santé de la Fonction Publique Territoriale se voyaient dès lors reclassés dans des conditions inférieures, au contraire des cadres de santé de la Fonction Publique Hospitalière, de la Fonction Publique d'Etat et des Militaires, et cela à compter du 1^{er} juillet 2015 !

Une offensive qui porte ses fruits

Face à la levée unanime de boucliers syndicaux, la DGCL a décidé, en réponse, la création immédiate d'un groupe de travail sur les cadres de santé, en espérant trouver ainsi une solution à la crise ; ceci devant permettre la présentation de

projets revus et corrigés lors de la séance plénière du CSFPT, en date du 27 mai 2015. Ce « flagrant délit » d'incohérence de la DGCL est remonté jusqu'à la DGAFP et à la ministre de la Fonction Publique... La cohérence des projets de décrets avec ceux présentés et validés préalablement dans les deux autres versants soumis au CSFPT est une condition *sine qua non* pour vos représentants UNSA Territoriaux, titulaires et suppléants. Nous portons vos mandats et nous assumons sans faiblir nos responsabilités quand l'intérêt des agents territoriaux est fragilisé voire bafoué.

En l'occurrence, il n'était pas question d'accepter la création de « sous cadres de santé » dans la Fonction Publique Territoriale ! Mission accomplie.

Les Membres du CSFPT
Claudie COSTE,
Laurence LANATA,
Véronique SAKSIC
Patrick CAMPAGNOLO,
Robert LAMERENS,
Michel LESTIENNE



Faites le savoir : la victoire électorale du 4 décembre dernier est le meilleur vecteur de la notoriété des syndicats UNSA Territoriaux. Retrouvez ce tract de notoriété sur le site fédéral à la rubrique "Affiches et tracts" (www.unsa-territoriaux.org <<http://www.unsa-territoriaux.org>>)

Quid de l'Opac du Rhône ?

En marge de la création de la métropole du « Grand Lyon », l'Opac du Rhône va être divisé. Comment cela va-t-il se passer concrètement pour le personnel ? Les deux offices seront-ils viables économiquement ? Où seront transférés les futurs sièges ? Pour l'instant, aucune réponse... et les salariés s'inquiètent !

La décision de scinder l'Opac du Rhône en deux a été prise sans démonstration d'aucune plus-value mais on sait qu'elle aura fatalement des incidences sur le personnel et les conditions de travail. Le tout dans un contexte social métropolitain délétère : regroupement à marche forcée dans la Métropole de Lyon des collègues du conseil général et du Grand Lyon sans consultation des populations concernées, passage en force de leur Président Gérard Collomb qui semble refuser les négociations sur l'amélioration du service public, les conditions de travail et les régimes indemnitaires...

Les indicateurs internes à l'Opac du Rhône sont également alarmants : explosion des arrêts de courtes durées chez le personnel chargé de la gestion locative, explosion des accidents de travail chez les administratifs, augmentation des licenciements et des recours aux CDD...

Réactions syndicales

Face à ce tournant historique, UNSA 69 Habitat et trois autres organisations syndicales (CGT, CFDT et ACOR), se sont constituées, le 6 novembre 2014, en intersyndicale. Depuis, plusieurs actions ont été menées, dont l'organisation de deux assemblées générales du personnel à la bourse du travail de Lyon, ayant mobilisé à chaque fois plus de 500 salariés soit, plus de la moitié du personnel.

C'est sans précédent à l'Opac du Rhône !

L'Intersyndicale a également signé un accord de méthode avec la direction le 25 mars 2015 pour travailler ensemble sur plusieurs thématiques : la reconduction des accords collectifs, la question des emplois et de la mobilité, les futures organisations de travail, le devenir des Instances représentatives du personnel... Mais, face à l'incapacité de la direction à se positionner et à engager l'OPH de la métropole, UNSA 69 Habitat et les autres OS demandent à la direction de rapidement désigner un interlocuteur. Il est en effet légitime que ce « repreneur » vienne expliquer les conditions de la reprise. Faute de quoi, nous risquons fortement de rentrer dans une phase de blocage !

La tension monte...

Concrètement, nos accords collectifs vont tomber et devront être tous renégociés dans un délai maximum de 15 mois ; l'ensemble de nos mandats prenant fin à la date du transfert. Sans véritable engagement du représentant de l'OPH de la Métropole de maintenir ou d'améliorer les dispositions des accords collectifs existants aujourd'hui à l'Opac du Rhône, nous craignons un nivellement vers le bas des acquis sociaux, le tout sans représentants du personnel... Dans un contexte de réduction des dotations de l'état aux collectivités et de

rationalisation des organisations, la délégation de UNSA 69 Habitat est très vigilante sur les questions relatives à la défense des acquis sociaux, à l'emploi, à l'anticipation des évolutions des métiers et aux risques psychosociaux. D'ailleurs, certains représentants du personnel subissent déjà des pressions de leur hiérarchie, sans que la direction ne réagisse. C'est le prix qu'il faut parfois payer pour défendre l'intérêt collectif en danger !

Fortement impactés par cette réorganisation géo politique, nous avons beaucoup à perdre si nous ne sommes pas acteurs de nos choix. Cela est d'autant plus difficile que l'on nous gouverne d'en haut à coup « d'ordonnance » et de « décret », faisant fi de la confrontation démocratique. Sur un sujet aussi essentiel que le logement, c'est navrant !

Julie Andriot

Secrétaire générale
de l'UNSA 69 Habitat



Franck, Julie, Monaïm, Yves et Samir,
de l'équipe UNSA 69 Habitat

-10%
SUR VOTRE
ASSURANCE AUTO*



**Votre vocation est d'être au service des citoyens,
la nôtre est de vous assurer.**

Parce que vous vous engagez pour les autres, GMF s'engage pour vous en vous proposant, par exemple, d'assurer votre véhicule même lorsque vous l'utilisez pour des déplacements professionnels, sans supplément de cotisation. Et pour aller plus loin, GMF propose des garanties spécifiques liées à votre fonction d'agent territorial : une protection juridique en cas de litige lié à l'exercice de votre fonction, des solutions d'épargne sûres et disponibles pour préparer votre retraite, ou encore une garantie perte de revenu (traitement et primes) en cas d'arrêt de travail.

Rejoignez GMF - 1^{er} assureur des agents des services publics.

Pour en savoir plus rendez-vous sur www.gmf.fr/fonction-publique-territoriale

* Offre réservée aux agents territoriaux, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2015.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et sa filiale GMF Assurances. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.